

Grain de Sable n° 547

5 avril 2006

MOUVEMENTS SOCIAUX

1.- LA MONTEE DU MOUVEMENT POUR LE DROIT AU LOGEMENT EN RUSSIE
Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code du logement, le 1er janvier 2006, et l'accélération de la réforme de la politique du logement, les actions de protestation se multiplient et touchent de plus en plus de régions de Russie.
Par Carine Clément, Institut de l'action collective (Moscou), (www.ikd.ru, info@ikd.ru), février 2006.

2.- UNE FISCALITE POUR L'EMPLOI
Les « *prélèvements obligatoires* » sont accusés par le fanatisme néolibéral de compromettre le développement économique en décourageant l'initiative et en alourdissant les charges du secteur productif dans la compétition internationale.
Par Jacques Nikonoff, président d'Attac France, publié dans la Revue politique et parlementaire*, n° 1037, octobre/décembre 2005.*

1.- LA MONTEE DU MOUVEMENT POUR LE DROIT AU LOGEMENT EN RUSSIE

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code du logement, le 1er janvier 2006, et l'accélération de la réforme de la politique du logement, les actions de protestation se multiplient et touchent de plus en plus de régions de Russie.

Il ne se passe presque pas un jour, et surtout pas un week-end, sans que des manifestations aient lieu dans des villes de Russie. Durant le week-end du 18 et 19 février des rassemblements et des manifestations ont eu lieu dans plus d'une dizaine de villes : à Ekaterinbourg (2000 personnes à l'appel du comité local de coordination des luttes), Vladivostok (5000 personne à l'initiative de la « Chambre civique » locale), Omsk (2000 personnes à l'appel du Comité des actions de protestation, une coalition qui inclut la plupart des partis d'opposition et des associations), dans la banlieue de Moscou, à Perm, Novossibirsk, Moscou, etc.

Certes, le mouvement actuel n'a pas l'ampleur qu'avait connue l'hiver dernier la mobilisation des retraités contre la remise en cause des garanties sociales, mais la dynamique actuelle est celle d'un élargissement constant : d'une part, des catégories toujours plus nombreuses de la population rejoignent le mouvement, d'autre part, les coordinations, apparues pendant le mouvement des retraités, sont très actives et se multiplient à travers tout le pays. De plus, la réforme de la politique du logement ne fait que commencer, et la population n'a pas encore pris pleinement conscience de toutes les conséquences sociales dramatiques d'une politique dont l'objectif central est la privatisation pure et simple du parc immobilier appartenant aux communes, et des flux financiers liés à la gestion des immeubles.

Pour comprendre le sens de cette réforme, il faut connaître les conditions de logement de la majorité de la population. Une partie vit dans des logements qu'elle loue à la municipalité en payant des loyers très inférieurs à ceux du marché, l'autre partie vit dans des logements privatisés gratuitement au profit de leurs occupants lors des réformes du début des années 90. Aujourd'hui, cette politique sociale du logement, qui permettait à la majorité de la population de conserver un toit malgré des salaires très bas touche à sa fin. Le pouvoir actuel considère qu'une telle politique coûte trop chère et qu'elle n'est pas assez « efficace ». Il s'agit donc de livrer le secteur du logement aux forces brutales du marché, qui plus est d'un marché « à la russe », où les meilleurs morceaux à privatiser reviennent à des fonctionnaires d'Etat et, en l'occurrence, aux municipalités et aux gros monopoles paraétatiques du gaz et de l'électricité.

UNE REFORME BRUTALE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

La réforme en cours se développe sur plusieurs plan : montant des charges, accès à la propriété, logement social, gestion des immeubles, entretien des bâtiments. Les mesures adoptées vont toutes dans le sens d'une remise en cause du droit fondamental à un logement.

Montant des charges. On assiste à une libération du prix des charges communales (gaz, eau et électricité en premier lieu), sous prétexte de faire payer par la population « 100% » de leur coût. En fait, à cause de la vétusté des équipements et de la mauvaise qualité des services communaux, la population paie depuis longtemps non seulement 100% des dépenses, mais en plus paie la part de l'énergie et de l'eau qui s'évapore par des canalisations et des conduits défectueux et mal isolés. Elle a également à sa charge la part des dépenses qui va dans la poche des fonctionnaires municipaux et des dirigeants des sociétés communales. L'année dernière le prix des services communaux a augmenté en moyenne de plus de 30% (pour une inflation moyenne de 10%). Le 1er janvier 2006, les tarifs ont connu une nouvelle augmentation de 30% en moyenne, ce qui frappe durement le budget des familles. Malgré les subsides versés aux familles avec les revenus les plus bas (quand elles parviennent à les toucher !), de plus en plus de personne sont en rupture de paiement, ce qui fait peser sur elles la menace d'une expulsion. Même si le pouvoir essaie de camoufler les choses par des semblants d mesure, la libération complète du montant des charge est désormais une réalité. Quant aux normes maximales fixées par le pouvoir fédéral elles sont purement symboliques.

Coup d'arrêt d'accès à la propriété. La politique de privatisation « gratuite » des appartements au profit de leurs occupants s'était imposée aux réformateurs eltsiniens

au début des années 90 en l'absence de marché de l'immobilier et face à une population que la libération sauvage des prix de janvier 1991 avait plongé dans la pauvreté, réduisant à néant toute son épargne. A compter du 1er janvier 2007,la possibilité d'accéder gratuitement à la propriété de son logement est supprimée.Vue de l'Occident marchand, une telle mesure peut paraître normale, elle n'en est pas plus humaine. Surtout quand on sait qu'un grand nombre de familles sont inscrite, souvent depuis des dizaines d'années, sur des « listes d'attente » établies par les municipalités. En supposant qu'un jour elles reçoivent effectivement un logement, ces familles ne pourront jamais en devenir propriétaires. L'achat d'un logement au prix du marché reste hors de portée de l'immense majorité, malgré le lancement de programme de prêts hypothécaires,

Logement social. Officiellement, le gouvernement a une politique du logement social avec des loyers inférieurs à ceux du marché. Elle s'adresse aux familles qui ont les plus bas revenus mais aussi ceux qui choisi de ne pas devenir propriétaire de leur logement par crainte des impôts et des charges supplémentaires pesant sur les nouveaux propriétaires. Sur ce point encore, vue d'Occident, une telle politique paraît parfaitement légitime. Mais c'est sans compter avec l'augmentation régulière des loyers dits sociaux. Et, surtout, les municipalités ayant reçu toute liberté de gérer le parc de logements municipaux non privatisés, pourquoi feraient-elles du logement social alors qu'en louant les locaux à une firme ou à une entreprise commerciale, elles s'assurent des bénéfices substantiels ? Enfin, les bénéficiaires d'un logement social ne sont nullement à l'abri d'une expulsion, pour non-paiement du loyer, mais aussi au nom d'abstraits « besoins de l'Etat ». Et dès l'entrée en vigueur du nouveau code du logement, les expulsions ont commencé.

Gestion des immeubles. Jusqu'à présent, la majorité des immeubles étaient gérés par des sociétés communales dépendant des municipalités. Le nouveau code du logement laisse désormais moins d'un an – jusqu'au 1er janvier 2007 – aux propriétaires de logements pour choisir collectivement, en assemblée générale, le mode de gestion de leur immeuble (co-propriété, société de gestion ou « gestion directe »). Si les propriétaires n'ont pas fait de choix d'ici cette date, l'immeuble passe d'office à une société de gestion choisie par la Mairie par « concours ». Sachant ce que sont les « concours » en Russie, il n'est pas difficile de prévoir les suites pratiques de cette mesure – la gestion des immeubles et des terrains adjacents (et donc des flux monétaires liés au paiement des charges et à la possible exploitation des terrains ou des logements « vacants ») passe à des sociétés privées (la privatisation des sociétés communales est prévue par la loi) étroitement liées aux fonctionnaires municipaux et contrôlables uniquement par la Mairie (les conditions des contrats d'exploitation et de gestion ne sont visées que par la Mairie, les habitants n'ayant que l'obligation de signer). Evidemment, les Municipalités attendent avec impatience le 1er janvier 2007 pour s'approprier une telle manne immobilière, espérant s'approprier l'essentiel de la gestion des immeubles. C'est ce qui explique que la population ne reçoive quasiment aucune information sur les différents mode de gestion de leur immeuble : il faut surtout éviter qu'ils décident de la prendre en charge eux mêmes. En février 2006, moins de 3% des habitants ont choisi leur mode de gestion.

Entretien et réfection des immeubles. Les frais d'entretien et de réfection des immeubles est désormais entièrement à la charge des propriétaires et, indirectement (par le biais des loyers perçus par la municipalité) des locataires. Là encore, ce qui peut paraître normal en Occident ne l'est pas en Russie. Pour comprendre l'enjeu de cette mesure, il faut savoir que la plupart des immeubles, n'ont pas été entretenus depuis 20 à 30 ans, alors même que durant toutes ces années les habitants ont payé régulièrement pour l'entretien et la réfection de leur immeuble. Depuis quelque temps déjà, les spécialistes tirent la sonnette d'alarme sur l'état critique de la majorité des immeubles d'habitation, dont bon nombre menacent de s'écrouler. Le nouveau code du logement a pour seule conséquence d'aggraver encore les charges qui frappent les occupants des immeubles. Bien plus, la Municipalité a aujourd'hui le droit de déclarer une habitation « insalubre » (sans critères déterminés) et de demander sa destruction – aux frais des propriétaires des logements ! Argument du pouvoir :

l'Etat n'a pas les moyens de remettre en état toutes les habitations, il faut donc faire appel au marché. Mais quel acteur du marché investira dans la réfection d'un immeuble qui menace de s'écrouler, si ce n'est pour le raser et construire à sa place un immeuble plus rentable, après avoir expulsé les anciens occupants ?

Cette présentation rapide de la nouvelle politique du logement donne une idée de l'ampleur des réformes et des conséquences dramatiques que celles-ci entraînent pour la majorité de la population. Le manque d'informations sur le contenu des réformes, la complexité des mesures mais aussi leur application progressive, tout concourt à empêcher la population de prendre conscience de ce qui l'attend.

LES RESISTANCES

Au cours des derniers mois, un mouvement de résistance a commencé à se mettre en place, avec des orientations et des enjeux assez diversifiés.

Non à la flambée des charges. La brusque augmentation du montant des charges a des répercussions immédiates sur les revenus des familles. La baisse des revenus que cela entraîne constitue une première motivation pour aller grossir les rangs des manifestants. Et déjà des milliers de personnes sont descendues dans la rue, de plus en plus souvent de manière spontanée, avec le slogan « A bas le vol communal ! ». Ces protestations spontanées ne sont pas sans rappeler le début du mouvement des retraités de l'hiver 2005 ; il est raisonnable de penser que ce mouvement, encore limité, va se répandre par vagues successives, à travers toute la Fédération de Russie. Surtout que dans certaines villes, comme à Blagoventchesk (Extrême Orient) les manifestants ont déjà obtenu gain de cause, en forçant les autorités municipales à revenir sur leur décision d'augmenter drastiquement les charges.

Non aux expulsions des foyers. Encore aujourd'hui près de 20 millions de personnes vivent, dans 20 millions d'habitants des conditions précaires, dans des foyers de travailleurs ; depuis 20 ou 30 ans, pour certains, ils vivent dans « l' attente » d'un relogement qui n'est jamais venu. Ces foyers, pour la plupart, ont été privatisés dans les années 90, ce qui signifient que leurs occupants n'auront jamais accès à la « privatisation gratuite » des logements communaux. Les occupants des foyers restés sous gestion communale ne sont pas mieux lotis : les mairies leur refusent systématiquement le droit de privatiser leur logement. Bien plus, ce sont les résidents en foyers qui ont été les principales victimes des mesures d'expulsion, certaines très musclées. Et beaucoup d'autres occupants ont reçu l'ordre de libérer les locaux. Cette situation particulièrement dramatique explique l'importance de la mobilisation dans ce secteur. Des mouvements de résidents de foyers s'organisent dans de très nombreuses villes. Un mouvement est en passe de se structurer à l'échelle de toute la Fédération et une journée coordonnée de protestation sur le thème de la défense du droit au logement pour les habitants des foyers est prévue le 5 mars.

Non aux « pyramides immobilières ». Le mouvement des « floués des pyramides immobilières » est aussi très actif. Il s'agit de familles qui ont répondu à l'appel d'offre de sociétés immobilières proposant de financer la construction d'immeubles avec l'argent des parts avancées par les futurs propriétaires de logements. La plupart de ces opérations ayant obtenu le visa des autorités municipales, beaucoup de gens se sont laissés tenter et ont versé toutes leurs économies à des sociétés qui se sont empressées de disparaître une fois l'argent récolté et le chantier à peine commencé. Le scandale est surtout important à Moscou, où les liens (y compris familiaux) du maire Loujkov avec les sociétés immobilières de la capitale n'est un secret pour personne. Ces scandales concernent des dizaines de milliers de personnes dans tout le pays. Elles aussi s'organisent en comités. Des dizaines d'actions de protestation, réunissant des milliers de personnes, se sont succédées ces derniers mois, certaines prenant la forme d'un blocage de grands axes routiers.

Non à la destruction des espaces verts. La question du contrôle des terrains entourant les immeubles est aussi devenue une question brûlante. Dans toutes les grandes villes, et en particulier à Moscou, la construction immobilière s'intensifie et se densifie ; les nouveaux immeubles

empiètent de plus sur les espaces réservés aux habitants des immeubles. Les nouvelles loispermettent aux municipalités d'ignorer l'avis des habitants des immeubles avoisinants. Quant aux normes écologiques et de sécurité, elles sont régulièrement transgressées, les pots de vin aidant. Face à l'intensification de ces constructions, les habitants des quartiers menacés se mobilisent et s'organisent en comités à l'échelle du quartier. Certains comités sont allés jusqu'à bloquer les chantiers, notamment dans le quartier de la Taganka à Moscou mobilisé contre la construction d'un centre commercial par General Motors sur un terrain vert protégé. Parfois les habitants obtiennent gain de cause, mais, le plus souvent, c'est la complicité d'une administration municipale corrompue et des sociétés immobilières qui a le dessus. La faiblesse de ce mouvement tient à son caractère très local et morcelé. A part quelques cas de coordination à l'échelle de toute une ville, ces comités ne sont pas coordonnés. Des initiatives sont cependant prises, ici et là, pour enclencher processus de structuration du mouvement de résistance à ces constructions sauvages.

Non à la spéculation immobilière et criminelle. Dans certaines municipalités particulièrement corrompues, des habitants se sont retrouvés à la rue suite à l'incendie criminel de leur habitation. Un phénomène, certes, moins répandu mais qui n'est pas vraiment exceptionnel. Ainsi à Astrakhan en l'espace de quelques mois, des centaines de personnes – habitant bien sûr le centre historique fortement convoité par les promoteurs immobiliers – se sont retrouvées à la rue. Ils ont mis en place un « **comité des brûlés** » qui se bat pour obtenir un relogement décent et dénonce la responsabilité de la mairie, accusée de fermer les yeux sur des incendies commandités par des sociétés qui avaient reçu l'assurance d'obtenir le terrain ainsi débarrassé de ses habitants.

Pour l'autogestion des immeubles.
La question de la gestion des immeubles et des terrains a également donné naissance à un mouvement avec la création de comités d'immeubles, d'associations de quartier, de comités d'initiatives qui ont pour objectif d'informer la population de ses droits et d'avancer l'idée que c'est aux habitants de prendre en charge le fonctionnement de leur immeuble. Les réunions d'habitants de quartier ou d'immeuble se multiplient, parfois à l'initiative de militants de réseaux associatifs ou de partis politiques, parfois à l'initiative des habitants eux-mêmes. Et les idées d'auto-organisation et d'autogestion des immeubles commencent à faire leur chemin dans les esprits : elles apparaissent comme la seule possibilité d'éviter le passage de l'immeuble sous contrôle d'une société de gestion imposée par la Mairie. Certes, ce mouvement ne touche encore qu'une part minoritaire de la population, mais, si ce mouvement se confirme, il marquera une étape dans l'auto-organisation de la population. Ces comités commencent à se structurer et établir des liens, pour échanger expériences et informations. Certains animateurs des comités participent aux actions de protestation contre le nouveau code du logement ; pour eux une des revendications prioritaires est la réfection des immeubles aux frais de l'Etat, en reconnaissance de la dette contractée à cet égard depuis des années.

VERS UNE COORDINATION DES INITIATIVES ET DES LUTTES

Le caractère très diversifié et souvent éclaté du mouvement, véritable constellation d'initiatives et de structures hétéroclites, tient en premier lieu à ce que les motifs de mécontentement sont très divers, débouchant sur des formes de contestation souvent locales et mitées au niveau des objectifs. Cependant, on assiste à un début de coordination, résultat de l'action des membres de différents réseaux déjà existants.
Certains partis politiques s'efforcent de rassembler tous ces conflits en un mouvement contestataire plus global et massif, mais avec des résultats très divers selon les régions. Ainsi, le KPRF (parti communiste de la Fédération de Russie) et le RKRP (parti communiste ouvrier de Russie) développent une campagne autour de quelques idées simples : « A bas le nouveau code du logement ! », « A bas les tarifs communau xexorbitants ! ». Mais, les actions de protestation organisées à leur seule initiative, ne rassemblent guère plus de quelques centaines de personnes, en majorité des retraités.
Les actions les plus massives sont celles qui démarrent spontanément ou sont co-organisées par une coalition de forces

politiques et sociales très diverses. Sur ce plan, l'**Union des comités de coordination** (**SKS**) occupe une place importante et joue un rôle clé. **SKS** est née d'un regroupement des comités régionaux de coordination des luttes créés lors du mouvement des retraités de l'hiver 2005. Bien loin de disparaître avec la retombée du mouvement des retraités, ils ont décidé de se maintenir et de ce coordonner en vue de luttes à venir (sur ce plan, le **Forum Social russe** d'avril 2005 a été un moment essentiel dans la mise en place de cette coordination). Ils se sont élargi à d'autres villes et se sont adressés à d'autres catégories de la population. Dans les villes les plus actives sur le plan du mouvement social : **Ijevsk, Perm, Omsk, Novosibirsk, Vladivostok, Saint-Pétersbourg, la banlieue de Moscou, Samara, Toliatti**, etc. ces coalitions se développent et se coordonnant grâce au réseau du **SKS**. Le **SKS** a lancé un appel pour « ***un mois d'actions de protestation pour une politique sociale du logement*** » du 12 février au 18 mars 2006. Une telle initiative contribue largement au dynamisme montant du mouvement. Pour prendre l'exemple d'Ijevsk (république d'Oudmourtie), le Soviet local « de coordination des actions citoyennes » réunit des représentants de l'association des retraités, du RKRP déjà cité, de journalistes indépendants, d'étudiants, de syndicalistes, d'anarchistes, de mouvements politiques d'opposition libérale, d'habitants de foyers de travailleurs, de comités de quartier, etc. Lors de la dernière manifestation du 12 février, plus de 4000 personnes se sont rassemblées à son appel, et ont bloqué la circulation pendant plusieurs heures.

Certes, le mouvement est encore éclaté, sans identité ni structure d'ensemble à l'échelle du pays, mais le succès des coordinations actives et ouvertes aux initiatives d'en bas, est riche de perspectives de développement. Pour les mobilisations à venir, trois dates qui sont des échéances importantes :

-4 mars : *journée nationale d'action contre le nouveau code du logement*, à l'initiative du KPRF et soutenue par le SKS

-5 mars *journée nationale d'action des habitants des foyers de travailleurs*

-18 mars : *journée nationale d'action de toutes les villes participant au SKS*

Par Carine Clément, Institut de l'action collective (Moscou), (www.ikd.ru, info@ikd.ru), février 2006.

2.- UNE FISCALITE POUR L'EMPLOI

Les « *prélèvements obligatoires* » sont accusés par le fanatisme néolibéral de compromettre le développement économique en décourageant l'initiative et en alourdissant les charges du secteur productif dans la compétition internationale. Plus les impôts et cotisations sociales seraient bas, plus les incitations à travailler seraient élevées. Les agents économiques effectueraient un arbitrage entre le travail et les loisirs d'autant plus favorable au premier que leur rémunération nette, après impôts et cotisations, serait plus élevée. Moins d'impôts et de cotisations offriraient alors plus de liberté aux entreprises, plus de profits et de salaires directs, l'incitation à produire et à travailler devrait en être accrue. Le volume et la qualité de l'emploi dépendraient donc d'un faible niveau de « *prélèvements* ».

Pourtant l'idée selon laquelle une baisse des « *prélèvements* » renforcerait la croissance, la compétitivité et l'emploi manque de bases théoriques comme de confirmations empiriques.

Il est en effet très difficile de trouver la preuve d'un effet négatif des « *prélèvements obligatoires* » sur la croissance et l'emploi. Une comparaison entre pays développés sur une longue période ne révèle aucune corrélation entre le niveau du taux de « *prélèvements obligatoires* » et le taux de croissance du PIB ou l'emploi. Au contraire, une comparaison des pays européens montre une relation positive entre le niveau de vie et le taux de « *prélèvements obligatoires* ». Mais est-ce le haut niveau de vie qui permet un tel taux de « *prélèvements obligatoires* » ou l'inverse ? La relation peut fort bien jouer dans les deux sens.

Il n'existe donc aucune raison économique sérieuse de faire de la baisse des « *prélèvements obligatoires* » un objectif de la politique économique au motif d'encourager la création d'emplois. Qu'il s'agisse d'un argument électoral payant est une autre affaire.

La fiscalité peut être au contraire mise au service de l'emploi, particulièrement pour le financement d'emplois dans le secteur non-marchand. On peut rappeler que la comptabilité nationale distingue le secteur marchand et le secteur non-marchand. Est marchand ce qui est vendu à un prix « *économiquement significatif* », c'est-à-dire couvrant plus de 50 % des coûts, le prix pouvant être un péage, une redevance ou un droit. Est non-marchand ce qui est financé

par des « *prélèvements obligatoires* » et des contributions volontaires (dons, cotisations), et distribué gratuitement ou vendu à un prix « *économiquement non significatif* », c'est-à-dire qui couvre moins de la moitié des coûts de production. Comme il n'y a pas de prix de marché dans le secteur non-marchand, on mesure ces services, dans la comptabilité nationale et donc dans le PIB, par la somme de leurs coûts de production : essentiellement la rémunération des salariés (les fonctionnaires notamment). En 2003, le PIB s'élevait en France à 1 557 milliards d'euros dont les administrations publiques ont représenté 378 milliards d'euros, et les administrations privées 11 milliards, soit un total de 389 milliards d'euros pour les activités non-marchandes (25 %).

Réfléchir à la sphère non-marchande revient à mener une interrogation de type philosophique et politique sur ce que sont la production, la croissance, l'économie, la richesse et sur ce qu'est le travail, ou plutôt sur ce que tout cela devrait être. Lorsque la mouvance altermondialiste se rassemble sous le mot d'ordre « *Un autre monde est possible* », il s'agit de rehausser la sphère non-marchande vis-à-vis de la sphère marchande, puisque la lutte se porte contre la « *marchandisation* » du monde à un nombre toujours plus étendu d'activités humaines. Lutter contre la « *marchandisation* » du monde revient ainsi à lutter contre l'extension de la sphère marchande et, par contrecoup, pour le développement de la sphère non-marchande.

Selon les néolibéraux, seule l'entreprise privée, et donc la sphère marchande, produirait des richesses. Et c'est seulement à partir de la sphère marchande que l'on pourrait répartir ces richesses et financer la sphère non-marchande. Le secteur non-marchand, l'Etat en particulier, ne serait pour les néolibéraux qu'un parasite, une sangsue, un boulet attaché aux pieds de l'économie marchande qui en ralentirait la marche.

Pourtant le développement de la sphère non-marchande est la composante la plus essentielle d'un autre monde possible. On peut tenter de la définir autour des trois idées suivantes :
- c'est le développement de la production de valeurs d'usage pour répondre aux besoins humains ;
- c'est un moyen essentiel pour contribuer à supprimer le chômage et libérer le travail ;
- c'est une perspective inouïe de démocratie, participative et représentative, pour permettre la délibération publique sur les besoins individuels et collectifs.

Prenons un exemple concret.

Le gouvernement a décidé, sur le budget 2004 de l'Etat, d'alléger les « *charges* » des entreprises pour 17 milliards d'euros ; de baisser l'impôt sur le revenu pour 3 milliards d'euros ; d'exonérer de taxe professionnelle, pendant 18 mois, les entreprises qui procèderont à de nouveaux investissements dans l'année, pour 1,5 milliards d'euros. Le total fait 21,5 milliards d'euros.

Imaginons que ces 21,5 milliards d'euros soient utilisés pour payer des salaires. Aujourd'hui cet argent – les 21,5 milliards – n'est plus dans les caisses de l'Etat, il se trouve dans les poches de certaines entreprises et ménages les plus fortunés. Comment le récupérer ? Il faut revenir à la situation antérieure, c'est-à-dire augmenter les cotisations des entreprises à leur niveau d'avant la baisse, et remettre le taux de l'impôt sur le revenu et celui de la taxe professionnelle à leur niveau initial. Concernant la baisse des cotisations sociales, l'Etat a compensé cette baisse en remboursant les régimes sociaux. L'annulation de la mesure ne change donc rien au financement de ces régimes. Une fois ces opérations effectuées, qui nécessiteront un certain temps, le produit de cette fiscalité reviendra dans les caisses de l'Etat.

L'Etat pourra donc réserver, ou affecter les sommes reçues au financement d'autres projets, par exemple au financement de salaires. On voit immédiatement que cette affaire ne comporte que peu de problèmes techniques : il ne s'agit après tout que d'augmenter des impôts qui avaient préalablement baissés, pour les remettre à leur niveau initial. L'affaire est évidemment politique. Car un gouvernement qui oserait s'engager dans une telle démarche serait assailli par tout ce que la France compte de corporatismes, d'égoïsmes, de médiocrité et de petitesse, sans parler des cris d'horreur que ne manqueraient pas de pousser la Commission européenne,

l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI. Un gouvernement qui voudrait mener cette politique aurait besoin d'une très forte volonté et d'un très fort soutien populaire.

Reprenons notre raisonnement et ne nous occupons pas, pour l'instant, des emplois qui pourraient correspondre à ces salaires. Demandons-nous plutôt combien de salaires pourraient être financés avec ces 21,5 milliards d'euros.

Tout d'abord, quel niveau de salaire retenir pour faire le calcul (cela ne signifie pas que tous ces emplois seront rémunérés de la même manière) ? Prenons pour hypothèse le salaire mensuel moyen pour un travail à temps complet dans les entreprises du secteur privé et semi-public, qui s'élevait à 2 190 euros en brut et à 1 750 euros en net en 2001. En annuel, cela fait 26 280 en brut et 20 708 en net (à la même période, le salaire annuel moyen brut des ouvriers était de 19 250 euros).

Au total, un gouvernement qui aurait renoncé à dépenser ces 21,5 milliards d'euros en pure perte – ou plutôt dans l'espoir que les classes moyennes et les entrepreneurs voteront pour ses candidats aux prochaines élections - et qui aurait préféré payer directement des salaires, saurait qu'un salaire « *chargé* » lui coûtera 38 119 euros par an en intégrant les cotisations sociales patronales. Combien pourrait-il, dès lors, payer de salaires avec ces 21,5 milliards d'euros ? Le calcul est simple : 21,5 milliards divisés par 38 119. Le résultat donne 564 023 salaires et donc autant d'emplois.

Sachant qu'il peut financer 564 023 salaires, un tel gouvernement, doté d'une perspicacité raisonnable, se demanderait immédiatement comment s'y prendre. Car pour l'instant il sait qu'il peut payer ces salaires, mais il ne sait pas comment choisir les chômeurs qui en bénéficieront (il y en a plus de 4 millions) ni quels emplois ils occuperont. Admettons, par pure hypothèse, que ce gouvernement estime devoir financer un emploi à la moitié des « *bénéficiaires* » du RMI (ils sont plus d'un million) selon des modalités qui ne seront pas abordées ici.

Si 564 023 personnes supplémentaires perçoivent un salaire et travaillent dans la sphère non-marchande, qui étaient précédemment au RMI - encore une fois, nous ne préjugeons pas, pour l'instant, des dispositifs pratiques de création de ces emplois - elles vont créer huit phénomènes, sur le plan social, économique et financier :

Amélioration de la satisfaction des besoins de la population

Si plus de 500 000 personnes sont nouvellement employées dans la sphère non-marchande (fonctions publiques d'Etat, hospitalière, territoriale ; associations ; syndicats ; mutuelles ; entreprises et groupements de fait à but non lucratif…), et que ces emplois aient été décidés à la suite d'un débat public national et local, la satisfaction des besoins de la population connaîtra une amélioration sensible.

Encore une fois, ce processus, celui de l'identification des besoins, du débat sur les priorités et la mise en œuvre – certainement le plus passionnant – n'est pas abordé ici puisque nous limitons notre réflexion aux questions de financement.

Augmentation des ressources de l'UNEDIC

564 023 salariés de plus vont cotiser à l'UNEDIC, soit 948 millions d'euros. Que faire avec une telle somme qui vient alimenter les caisses de l'UNEDIC ? On peut baisser les cotisations, mais serait-ce véritablement une mesure de justice sociale au moment où des centaines de milliers de chômeurs ne sont pas indemnisés et où d'autres le sont de façon misérable. Dans le contexte actuel, le mieux serait de revaloriser les allocations chômage ou, par exemple, d'accorder 329 euros par mois à 240 000 chômeurs qui n'étaient pas indemnisés.

Augmentation des ressources des systèmes de retraites

564 023 salariés de plus vont cotiser aux systèmes de retraites, qu'il s'agisse du système de base de la Sécurité sociale ou des systèmes complémentaires, pour 3,298 milliards d'euros. Ils correspondent à 17,8 milliards de francs. Or, rappelons-nous la bataille des retraites en 2003, lorsque le gouvernement parlait d'un déficit à venir de 40 milliards de francs pour le seul régime général. Les 564 023

emplois créés rapportent, pour le seul régime général : 2,186 milliards d'euros, soit 13 milliards de francs. Pour générer 40 milliards de francs de cotisations retraites supplémentaires, il faudrait donc trois fois plus d'emplois, soit 1,7 millions. Autrement dit, la récente « *réforme* » des retraites peut être annulée et remplacée par le financement de 1,7 millions d'emplois.

Augmentation des ressources de l'assurance-maladie

564 023 salariés de plus vont cotiser à l'assurance-maladie pour 2,008 milliards d'euros. A cela il faut ajouter la part de la CSG qui est directement affectée à l'assurance-maladie, c'est-à-dire 5,25 % sur les 7,50 % que représente son taux, soit 70 % de la CSG (739 millions d'euros). Au total, l'assurance-maladie bénéficie de 2,75 milliards d'euros de recettes nouvelles. Dès lors, les 14 milliards d'euros de déficit prévisionnel de l'assurance-maladie annoncés par le gouvernement pourraient être annulés en créant 5 fois 564 023 emplois, soit 2,8 millions d'emplois.

Augmentation des ressources des autres systèmes de protection sociale

564 023 salaires de plus vont cotiser aux autres systèmes de protection sociale :

Tableau récapitulatif des cotisations sociales générées par le financement de 564 023 emplois avec un salaire brut annuel de 26 280 euros (milliards d'euros)

Cotisation	*Calcul*	*Total*
CSG	1 872,45 x 564 023	1,056
CRDS	124,83 x 564 023	0,070
Assurance-maladie	(197,10 + 3 363,84) x 564 023	2,008
Vieillesse	(1 721,34 + 2 154,96) x 564 023	2,186
Veuvage	26,28 x 564 023	0,014
Alloc. familiales	1 419,12 x 564 023	0,800
Accidents du travail	394,20 x 564 023	0,222
Logement	105,12 x 564 023	0,059
Chômage	(630,72 + 1 051,12) x 564 023	0,948
FNGS	118,26 x 564 023	0,066
Retraites compl.	(788,40 + 1 182,60) x 564 023	1,111
AGFF	(210,24 + 315,36) x 564 023	0,296
Transport	367,92 x 564 023	0,207
Prévoyance décès	394,20 x 564 023	0,222
Apprentissage	157,68 x 564 023	0,088
Formation	394,20 x 564 023	0,222
Total		**9,600**

Augmentation des rentrées fiscales

564 023 salariés de plus vont contribuer à augmenter les recettes fiscales :

Impôt sur le revenu

Une hypothèse minimale de prélèvement de 5 % sur un salaire net de 20 708 euros donne 1 000 euros d'impôt sur le revenu par an, soit 560 millions d'euros pour 564 023 emplois. Ces 560 millions d'euros de nouvelles recettes fiscales peuvent être utilisés à financer à nouveau des salaires, soit 14 700 emplois.

TVA

Elle est aujourd'hui de 5,5 % sur les produits alimentaires et de 19,6 % sur les automobiles, les vêtements… Prenons pour hypothèse minimale que le surcroît de pouvoir d'achat des RMIstes, devenus salariés, passe entièrement dans des consommations taxées à 5,5 % (arrondissons à 5 %). Un RMIste seul avec un enfant percevait 626,82 euros par mois au 1er janvier 2004, soit 7 521,84 euros par an. Comme son salaire annuel net est désormais de 20 708 euros, l'augmentation de son pouvoir d'achat est de 13 186 euros par an. Ces 13 186 euros vont être utilisés, environ pour moitié, à consommer. Si on applique un taux de TVA de 5 % sur ces consommations, l'Etat réalise 185 millions d'euros de recettes fiscales. Ils peuvent à nouveau financer des emplois, soit 4 800.

Economies pour le budget de l'Etat et des collectivités locales

Par pur choix politique, nous l'avons dit, les 564 023 emplois qu'il est possible de financer vont concerner des RMIstes. Pour calculer l'économie réalisée par l'Etat sur son budget RMI, puisque la moitié des RMIstes quitte le dispositif, nous prenons un RMIste seul avec un enfant, soit 626,82 euros par mois au 1er janvier 2004, et 7 521,84 euros par an. L'économie réalisée par l'Etat est de 4,242 milliards d'euros. On ne comptabilise pas, ici, les économies réalisées par les communes et surtout les Conseils généraux. Que faire de ces 4,242 milliards d'euros ? De multiples choix sont possibles : augmenter les ressources de ceux qui sont encore au RMI ; allouer une partie des fonds à des programmes sociaux ; et même financer à nouveau des salaires.

Création d'emplois induits dans la sphère marchande

Au total, 564 023 personnes, qui étaient avant au RMI, ont désormais un salaire. Leur revenu net annuel passe de 7 521 euros à 20 708 euros, soit une augmentation de leur pouvoir d'achat de 13 186 euros par an. Où va aller cette augmentation du pouvoir d'achat ? L'économie locale, notamment marchande, bénéficiera en partie de ce surplus de pouvoir d'achat (le nombre d'emplois induits n'est pas calculé ici).

Résumons

Avec 21,5 milliards d'euros, on peut financer directement 564 023 emplois.
Le salaire injecté dans l'économie va générer de nouveaux emplois, notamment dans la sphère marchande, dont le nombre et la nature restent à identifier.
Les caisses de protection sociale se remplissent (retraite, maladie, chômage…) pour 9,6 milliards.
Les recettes fiscales augmentent et peuvent à nouveau financer 19 500 salaires.

Un gouvernement qui aurait accédé à ce raisonnement ne pourrait en rester là. Il devrait se demander comment réunir d'autres financements, soit en économisant certaines dépenses du budget de l'Etat, soit en faisant appel à la fiscalité, pour évaluer le nombre de salaires qui pourraient être financés.

Selon le rapport du Conseil des impôts intitulé « La fiscalité dérogatoire », publié en septembre 2003, « *plus de 400 dispositifs dérogatoires sont recensés en 2003 (418 exactement)* ». Le total de ces dérogations s'élève « *à plus de 50 milliards d'euros, soit plus de 3 % du PIB et plus de 20 % des recettes de l'Etat* ». Ce rapport nous dit que ces systèmes sont « *peu transparents, inéquitables et inutilement complexes et n'en bénéficient que les contribuables les mieux informés* ». Sur ces 418 dispositifs dérogatoires, 15 ont un coût estimé, en 2001, à plus de 1 milliard d'euros (20,673 milliards d'euros). Supprimons-les et affectons les sommes ainsi recouvrées au financement de salaires. Avec 20,673 milliards d'euros de nouvelles recettes fiscales, on peut financer 542 327 salaires.

En 2003, l'impôt de Bourse a rapporté à l'Etat 2 milliards d'euros. Sachant que le volume total des transactions à la Bourse de Paris a été de 884 milliards d'euros en 2003 (actions et obligations) et que 80 % de ces transactions ont été effectuées par des investisseurs non-résidents, particulièrement des fonds de pension américains, combien rapporterait un doublement du produit de cet impôt ? La calcul est simple : 5,30 milliards d'euros. Ce qui permet de financer 139 000 emplois.

Les sociétés acquittent un impôt à un taux forfaitaire. Ce taux a été réduit considérablement pour se situer aujourd'hui à 33,33 % des bénéfices. Toutefois, la plupart des grands groupes internationaux parviennent à « *adoucir* » la note fiscale en localisant certaines de leurs activités à l'étranger, dans des pays moins lourdement fiscalisés ou les paradis fiscaux. On peut estimer que 10 % de l'impôt sur les sociétés échappe ainsi au budget de l'Etat. En 2003, le produit de l'impôt sur les sociétés a été de 43,7 milliards d'euros. Si le produit de cet impôt augmentait de 10 % (+ 4,37 milliards), et que les recettes supplémentaires étaient affectées au financement de salaires, 114 600 emplois pourraient être financés.

En 2003, le produit de l'impôt sur la fortune a été de 2,3 milliards d'euros. Un doublement du produit de cet impôt rapporterait 2,3 milliards d'euros

supplémentaires qui pourraient servir à financer des salaires, 60 300 exactement.

En 2003 le produit de l'impôt sur le revenu a été de 53,7 milliards d'euros. Hormis les salaires, les revenus se composent de différents éléments : les dividendes ; les revenus de capitaux mobiliers ; les plus et moins-values sur cessions de valeurs mobilières ; les plus et moins-values sur cessions de valeurs immobilières. Si on augmente l'imposition sur les dividendes, sur les revenus de capitaux mobiliers, sur les plus et moins-values sur cessions de valeurs mobilières et immobilières, et sur la tranche marginale, de sorte que le produit de l'impôt sur le revenu augmente de 10 % (5,37 milliards), on peut financer 140 800 salaires.

Résumons

En annulant les mesures entrées en vigueur le 1er janvier 2004 et portant sur la baisse de l'impôt sur le revenu, des cotisations sociales employeurs et de la taxe professionnelle, on peut financer directement 564 023 salaires, plus 19 500 si on injecte dans le financement de salaires le produit de la TVA et de l'impôt sur le revenu qui résultent du financement initial des 564 023 salaires, soit un total de 583 523 salaires.
Si on double l'impôt de Bourse : 139 000 emplois.
Si on augmente de 10 % l'impôt sur les sociétés : 114 600 emplois.
Si on double le produit de l'impôt de solidarité sur la fortune : 60 300 emplois.
Si on augmente de 10 % le produit de l'impôt sur le revenu : 140 800 emplois.
Si on annule certaines mesures fiscales dérogatoires : 542 327 emplois.
Total : 1 580 550 emplois.

Mais il y a plus :
L'assurance-maladie voit ses recettes augmenter de 6 milliards d'euros par an, et même de plus de 8 milliards si on ajoute la part de la CSG.
L'assurance-vieillesse voit ses recettes augmenter de 6 milliards d'euros.
L'UNEDIC récupère 3 milliards d'euros.
Les autres systèmes de protection sociale retrouvent une nouvelle jeunesse, comme les allocations familiales, le logement, les transports.

On n'a pas cherché, ici, à développer la liste, certainement très vaste, des objections au raisonnement qui vient d'être présenté. D'autres s'en chargeront. On n'a pas non plus cherché à répondre à la question que tout le monde se pose : ces emplois existent-ils ? Si l'on admet le raisonnement selon lequel le travail permet de produire les richesses qui répondent aux besoins sociaux, et que l'on estime que d'immenses besoins ne sont pas satisfaits dans la société ; alors il y a du travail et des emplois à occuper pour le million et demi de personnes dont nous avons vu que le salaire pouvait être aisément financé.

Par Jacques Nikonoff, président d'Attac France, publié dans la Revue politique et parlementaire*, n° 1037, octobre/décembre 2005.*